

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2017

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers municipaux de la Ville de Le Port sont priés d'assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu le mardi 5 septembre 2017 à 17h à la Mairie.

En Mairie, le 28 août 2017

ORDRE DU JOUR

LE MAIRE

Olivier HOARAU

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 juillet 2017 P.01
2. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service de l'Eau P.11
3. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service de l'Assainissement P.15
4. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service du Fossoyage P.19
5. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC P.21
6. Budget Supplémentaire 2017 – Budget Principal P.23
7. Rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré - Plan de relance régional 2016-2021 Appel à projets 2017 - Approbation du plan de financement P.51
8. Réhabilitation de la piscine Jean Lou Javoy - Note d'information P.52
9. Soutien exceptionnel aux clubs de natation (Ouest Natation Réunion - ONR et la Jeanne Natation - LJN) dans le cadre de la fermeture de la piscine Jean Lou Javoy pour cause de travaux - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement P.54
10. Don d'un praticable de gymnastique à l'association Union Sportive Pointe des Galets Sports Acrobatiques (USPG SA) P.55
11. Médiathèque Benoîte Boulard - Modernisation du réseau de lecture publique de la Ville - Plan de financement P.56
12. Numérisation et valorisation des registres historiques – Demande de subvention à la DAC - OI P.58
13. Atelier Chantier Insertion « Lutte contre l'exclusion numérique » - Subvention d'investissement au profit de l'association AGAME P.59
14. Atelier Chantier Insertion « Création de potagers urbains et d'ateliers agricoles » - Subvention d'investissement au profit de l'association Au Grèn Kouler P.63
15. Projet de renouvellement urbain des quartiers Aristé Bolon /SIDR Haute - Convention d'accompagnement pour l'animation d'ateliers de concertation avec les habitants P.64
16. Zac « Triangle de l'oasis » - Ex Zac « Fac Technoport » - Concession d'aménagement avec la SEDRE - Prolongation de la durée du traité de concession et approbation du CRAC 2016 P.71

17. Opération d'aménagement "la Ville est Port" - Suppression de la Zone d'Aménagement Concertée P.124
18. Projet immobilier SARL NEO Développement Immobilier - Cession d'une parcelle de terrain non bâti cadastré section AV n°291 (ZI N°3) - Délibération modificative P.133
19. Prévention et de gestion des déchets du TCO - Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public P.136
20. Logement de fonction d'instituteur de l'école maternelle Artiste Bolon - Désaffectation et déclassement P.139
21. Entretien des espaces boisés (travaux d'abattage et d'élagage) – Approbation des principales caractéristiques du marché P.141
22. Nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la ville de Le Port - Approbation des principales caractéristiques de l'accord-cadre P.142

Questions Diverses

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi cinq septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : M. Sergio Erapa, 11^{ème} adjoint au Maire.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Catherine Gossard, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe), M. Ludovic Latra (par M. Jean Paul Babef), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Sonia Bitaut), M. Wilfrid Cerveaux (par Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Danila Bègue), Mme Mikaëla Latra (par M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint à 17h14.

Départ (s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau Maire (18h19-18h25), M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint à 19h37.

Absent (s) : Mme Sabine Le Toullec, M. Patrice Payet.

Ouverture de la séance : 17 h 10

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 4 juillet 2017

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 4 juillet 2017,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les documents y afférents.

2. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service de l'Eau

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 8 918 206,67 € en section de fonctionnement et à 6 000 183,61 € en section d'investissement,

Article 3 : arrête les montants du budget supplémentaire à 7 381 206,67 € en section de fonctionnement et à 5 483 183,61 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement,

Article 4 : constate que les restes à réaliser 2016 sont de 493 922,74 € en recettes d'investissement et de 1 931 156,93 € en dépenses d'investissement,

Article 5 : constate que l'excédent de fonctionnement reporté 2016 (chapitre 002) est de 7 381 206,67 €, que l'excédent de fonctionnement capitalisé 2016 (nature 1068) est de 1 688 736,40 € et que le déficit d'investissement reporté 2016 (chapitre 001) est de 251 142,51 €,

Article 6 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

3. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service de l'Assainissement

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 8 737 122,17 € en section de fonctionnement et à 2 823 070,80 € en section d'investissement,

Article 3 : arrête les montants du budget supplémentaire à 8 052 122,17 € en section de fonctionnement et à 2 448 070,80 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement,

Article 4 : constate que les restes à réaliser 2016 sont de 29 125,51 € en recettes d'investissement et de 428 984,07 € en dépenses d'investissement,

Article 5 : constate que l'excédent de fonctionnement reporté 2016 (chapitre 002) est de 8 052 122,17 € et que l'excédent d'investissement reporté 2016 (chapitre 001) est de 1 204 820,91 €,

Article 6 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

4. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du service du Fossoyage

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 119 600,08 € en section de fonctionnement,

Article 3 : arrête le montant du budget supplémentaire à 110 600,08 € en section de fonctionnement,

Article 4 : constate que l'excédent de fonctionnement reporté 2016 (chapitre 002) est de 110 600,08 €,

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

5. Budget Supplémentaire 2017 – Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, Mme Gador), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 7 770,67 € en section de fonctionnement,

Article 3 : arrête le montant du budget supplémentaire à – 10 384,33 € en section de fonctionnement,

Article 4 : constate que l'excédent de fonctionnement reporté 2016 (chapitre 002) est de 5 770,67 €,

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

6. Budget Supplémentaire 2017 – Budget Principal

Après avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, M. Auber, M. Hippolyte, M. Vassinot, Mme Gador, Mme Patel), le Conseil municipal :

Article 1 : acte que les prévisions sont votées au niveau du chapitre,

Article 2 : arrête l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 68 122 232,69 € en section de fonctionnement et à 45 271 133,76 € en section d'investissement,

Article 3 : arrête les montants du budget supplémentaire à 9 970 095,09 € en section de fonctionnement et à 27 254 847,51 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement,

Article 4 : arrête le montant des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements 2017, ajusté en fonction de l'avancée des programmes, comme suit :

Programmes (Opérations)	Année de création	AP	CP 2017
Construction du bâtiment du SDIS	2010	4 100 000,00	2 327 312,90
Réfection de l'église	2011	1 040 000,00	600 000,00
Programme Écoles	2006	11 400 000,00	1 606 911,03
Programme ANRU	2008	14 000 000,00	777 022,23
Desserte du SDIS - Voiries ZAC Mascareignes	2012	2 800 000,00	-
Voiries Cité Ariste Bolon – Tranche 2	2012	3 610 000,00	-

Article 5 : approuve les opérations de transfert et d'étalement de charges concernant l'opération de renégociation du prêt structuré à risque Dexia ;

Article 6 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

M. le Maire devant s'absenter un moment, il laisse la présidence du Conseil municipal à Mme Lacpatia 1^{ère} adjointe (18h19).

7. Rénovation du bâti scolaire du 1^{er} degré - Plan de relance régional 2016-2021 Appel à projets 2017 - Approbation du plan de financement

M. Jardinot ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : d'approuver le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel des différents projets suivants :

Libellés	Période	Nature	Estimation HT	Conseil Régional (50 %)	Commune du Port (50 %)
Travaux d'étanchéité de la toiture terrasse de l'école Paule Legros	2017	Travaux	67 555 €	33 777,50 €	33 777,50 €
Ravalement de façades et réfection des toitures de l'école Benjamin Hoareau maternelle et élémentaire	2018	Travaux	560 000 €	280 000 €	280 000 €
Travaux de réfection des plomberies des écoles André Hoarau maternelle, Benjamin Hoareau maternelle, Raoul Fruteau élémentaire et Ariste Bolon maternelle et élémentaire	2018	Etudes travaux	250 700 €	125 350 €	125 350 €
Mise aux normes de l'office et du restaurant de l'école Yvonna Bigot	2018	Etudes Travaux	166 685 €	83 342,50 €	83 342,50 €
Total			1 044 940 €	522 470 €	522 470 €

Article 2 : de solliciter la subvention auprès du Conseil Régional.

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à procéder aux demandes de financements complémentaires.

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

M. le Maire revient et reprend la présidence du Conseil municipal (18h25).

8. Réhabilitation de la piscine Jean Lou Javoy - Note d'information

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de l'avancement de la réhabilitation de la piscine Jean Lou Javoy ainsi que de son plan de financement actualisé.

9. Soutien exceptionnel aux clubs de natation (Ouest Natation Réunion - ONR et la Jeanne Natation - LJN) dans le cadre de la fermeture de la piscine Jean Lou Javoy pour cause de travaux - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 4 000 € à l'ONR et de 6 000 € à la LJN,

Article 2 : autorise le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

10. Don d'un praticable de gymnastique à l'association Union Sportive Pointe des Galets Sports Acrobatiques (USPG SA)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le don du praticable de gymnastique à l'association USPG SA,

Article 2 : autorise le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

11. Médiathèque Benoîte Boulard - Modernisation du réseau de lecture publique de la Ville - Plan de financement

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : valide le plan de financement prévisionnel pour la modernisation du réseau de lecture publique de la médiathèque Benoîte Boulard,

Article 2 : sollicite auprès de l'Etat-DAC OI la subvention correspondante,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à procéder aux demandes de financement complémentaires,

Article 4 : autorise le Maire ou tout autre adjoint habilité à signer les actes y afférents.

12. Numérisation et valorisation des registres historiques – Demande de subvention à la DAC – OI

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les termes du financement afférent à ce projet,

Article 2 : autorise le Maire à solliciter l'Etat – DAC-OI quant à cette demande d'accompagnement,

Article 3 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document relatif à cette affaire.

13. Atelier Chantier Insertion « Lutte contre l'exclusion numérique » - Subvention d'investissement au profit de l'association AGAME

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le projet de lutte contre la fracture numérique proposé par l'association AGAME,

Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 euros sur l'exercice 2017 au titre du soutien aux ateliers chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association AGAME,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document y afférent.

14. Atelier Chantier Insertion « Création de potagers urbains et d'ateliers agricoles » - Subvention d'investissement au profit de l'association An Gren Koulèr

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : approuve le projet de création de potagers urbains et d'ateliers agricoles porté par l'association An Gren Koulèr,

Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention d'investissement de 10 000 euros sur l'exercice, 2017 au titre du soutien aux chantiers d'insertion, au bénéfice de l'association An Gren Koulèr,

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout document y afférent.

15. Projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon /SIDR Haute - Convention d'accompagnement pour l'animation d'ateliers de concertation avec les habitants

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

Article 1 : valide le projet de convention Ville/CAUE d'accompagnement pour l'organisation d'ateliers de concertation avec les habitants dans le cadre du projet de renouvellement des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

16. Zac « Triangle de l'oasis » - Ex Zac « Fac Technoport » - Concession d'aménagement avec la SEDRE - Prolongation de la durée du traité de concession et approbation du CRAC 2016

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la prolongation du traité de concession pour une durée de 7 ans jusqu'au 24 septembre 2024,

Article 2 : approuve le CRAC 2016 de la Concession d'Aménagement de la ZAC « Triangle de l'Oasis » et notamment les points suivants :

- Les charges et les produits de l'année 2016,
- Les objectifs opérationnels et le budget prévisionnel pour 2017,
- Le bilan financier global et la participation communale actualisés,

	CRAC 2014 & CRAC 2015 Dernier CRPO approuvé	CRAC 2016 nouveau CRPO à approuver
DEPENSES HT	12 856 201	13 530 376
ETUDES PREALABLES		
ACQUISITIONS	1 743 687	1 743 687
TRAVAUX	7 681 208	8 578 818
HONORAIRES	1 354 659	1 166 987
FRAIS	645 661	564 855
REMUNERATIONS	1 299 561	1 344 604
TAXES		
DIVERS	131 425	131 425
RECETTES HT	12 856 201	13 530 376
CESSIONS CHARGES FONCIERES	4 500 000	4 500 000
CESSIONS SUPERSTRUCTURES	5 206 740	5 206 740
PARTICIPATIONS	3 149 461	3 562 011
SUBVENTIONS		261 625
PRODUITS		

Article 3 : approuve l'avenant n°5 au traité de concession qui prolonge la durée de la concession d'aménagement avec la SEDRE au 24 septembre 2024, qui actualise le bilan financier global de l'opération et la participation globale de la commune,

Article 4 : approuve l'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie qui actualise les modalités de versement de cette avance,

Article 5 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les documents y afférents.

17. Opération d'aménagement "la Ville est Port" - Suppression de la Zone d'Aménagement Concertée

Après avoir délibéré et à la majorité (7 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, M. Auber, M. Hippolyte, M. Vassinot, Mme Gador, Mme Patel), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la suppression de la ZAC « La Ville est Port »,

Article 2 : procède aux mesures de publicités foncières afférentes à la suppression de la ZAC « La Ville est Port ».

Article 3 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes y afférents.

18. Projet immobilier SARL NEO Développement Immobilier - Cession d'une parcelle de terrain non bâti cadastré section AV n°291 (ZI N°3) - Délibération modificative

Après avoir délibéré et à la majorité (3 abstentions : Mme Gador, Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte de la contenance réelle de la parcelle communale AV 104 de 2 004 m² ;

Article 2 : poursuit le projet de cession immobilière nécessaire à la réalisation d'un nouvel ensemble de bureaux sur le territoire de la Commune de Le Port devant accueillir notamment les services de Pôle Emploi ;

Article 3 : approuve la cession de la parcelle de terrain non bâti cadastrée section AV n°291 (ex AV 104p), d'une contenance définitive de 1 691 m², sise à Le Port, rue Boris Vian au profit de la SARL Néo Développement Immobilier au prix de 505 609 euros HT (cinq cent cinq mille six cent neuf euros) fixé en référence à la délibération municipale du 29 septembre 2016 (affaire n°2016-145) ;

Article 4 : autorise le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

M. Sergio Erapa quitte la séance à 19h37.

19. Prévention et gestion des déchets du TCO - Rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

Article 1 : prend acte du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets du TCO,

Article 2 : réaffirme auprès du TCO, la nécessité d'améliorer le service de collecte sur la commune de Le Port.

20. Logement de fonction d'instituteur de l'école maternelle Artiste Bolon - Désaffectation et déclassement

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve la désaffectation et le déclassement du logement de fonction situé en dehors de l'enceinte scolaire Ariste Bolon,

Article 2 : autorise le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

21. Entretien des espaces boisés (travaux d'abattage et d'élagage) – Approbation des principales caractéristiques du marché

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

Article 1 : approuve les principales caractéristiques du projet de marché d'entretien des espaces boisés (travaux d'abattage et d'élagage),

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer le marché correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

22. Nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la ville de Le Port - Approbation des principales caractéristiques de l'accord-cadre

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot), le Conseil municipal :

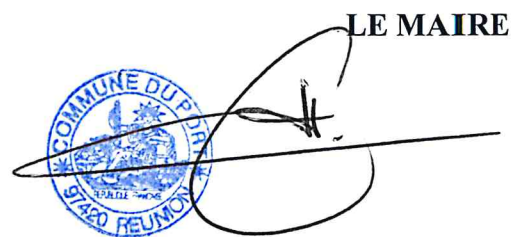
Article 1 : approuve les principales caractéristiques du projet d'accord-cadre du nettoyage des rues, trottoirs et espaces publics de la Ville,

Article 2 : autorise le Maire ou tout adjoint habilité, à signer le contrat correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

Mme Mahé informe l'assemblée de la manifestation « VILLAGE ASSOCIATIF PORTOIS » qui se déroulera le 10 septembre 2017 au Complexe Sportif Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

LE MAIRE



Olivier HO